



Doc. 12307
22 juin 2010

Des pensions de retraite décentes pour les femmes

Avis de commission¹

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Rapporteur: M. Bernard MARQUET, Monaco, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

A. Conclusions de la commission

La commission félicite la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour son excellent rapport et soutient pleinement les projets de résolution et de recommandation qui ont été présentés. Elle souhaiterait cependant renforcer le principe de garantir un droit personnel à la retraite à chaque personne et présentera un amendement dans ce sens.

La commission considère qu'il est urgent que l'Assemblée parlementaire s'occupe de la question des pensions de retraite décentes pour tous, compte tenu des risques que représentent les conséquences de la crise économique et financière, le surendettement des Etats et l'évolution démographique pour le maintien de pensions de retraite adéquates et viables – et par là même pour la cohésion sociale; elle proposera un amendement dans ce sens.

B. Amendements proposés au projet de résolution

Amendement A (au projet de résolution)

Remplacer l'alinéa 5.1 par l'alinéa suivant:

«Garantir un droit personnel à la retraite à chaque personne, en vue de permettre la disparition progressive des pensions de réversion au dernier vivant».

Amendement B (au projet de résolution)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 7, libellé comme suit:

«L'Assemblée décide de s'occuper de toute urgence de la question des pensions de retraite décentes pour tous, compte tenu des risques que représentent les conséquences de la crise économique et financière, le surendettement des Etats et l'évolution démographique pour le maintien de pensions de retraite adéquates et viables – et par là même pour la cohésion sociale.»

C. Exposé des motifs, par M. Marquet, rapporteur

1. La rapporteuse de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, M^{me} Anna Čurdová (République tchèque, SOC), a présenté un excellent rapport sur la nécessité de garantir des pensions de retraite décentes pour les femmes (et la manière d'y parvenir), s'appuyant notamment sur les

1. Renvoi en commission: [Doc. 11713](#), Renvoi 3491 du 3 octobre 2008. Commission saisie du rapport: Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Voir [Doc. 12274](#). Avis approuvé par la commission le 21 juin 2010.



solides recherches de deux experts. Je souscris pleinement à son analyse et à ses conclusions et la félicite chaleureusement, ainsi que la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, pour ce rapport. La commission des questions sociales, de la santé et de la famille devrait selon moi soutenir pleinement les projets de résolution et de recommandation présentés. Néanmoins, je souhaiterais renforcer le principe de garantir un droit personnel à la retraite à chaque personne, car ce principe permettrait d'inclure les personnes handicapées et de faire disparaître progressivement les pensions de réversion au dernier vivant.

2. Il semble que l'Assemblée n'ait pas examiné la question de la réforme des pensions de retraite en tant que telle depuis fort longtemps. Or c'est regrettable car la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe se trouvent eux aussi confrontés au problème du maintien de pensions de retraite viables et adéquates, qui risque de balayer l'un des acquis majeurs de ces cinquante dernières années: que vieillesse n'est désormais plus synonyme de pauvreté. En d'autres termes, nous nous trouvons à nouveau dans une situation où la cohésion sociale risque fortement d'être menacée, compte tenu notamment de la crise économique et financière que nous traversons et du surendettement des Etats qui exacerbent le danger prévisible depuis longtemps: l'évolution démographique dans la plupart des Etats membres.

3. Les régimes de pension de retraite varient grandement d'un Etat membre à l'autre; ils ont pour la plupart subi une réforme ces dernières années, et ce en vue d'essayer d'assurer la viabilité financière en particulier des régimes publics de pension – par exemple en relevant l'âge légal du départ à la retraite, en introduisant ou en renforçant les régimes de pension de type individuel ou professionnel de 2^e ou 3^e pilier, en passant de régimes à prestations définies à des régimes à cotisations définies, etc. On est aujourd'hui en mesure de faire un premier bilan des effets positifs et négatifs de ces réformes, et notamment d'évaluer si elles ont atteint leur principal objectif: ont-elles permis de s'assurer que les pensions de retraite resteront suffisantes pour offrir à chacun un niveau de vie décent, au-dessus du seuil de pauvreté national, tout en veillant à ce que le coût pour la génération à venir reste raisonnable?

4. Cette question est bien trop vaste et complexe pour que l'on puisse y répondre dans un avis rédigé en l'espace de deux semaines. Il est donc selon moi urgent que l'Assemblée s'occupe de la question des pensions de retraite décentes pour tous et je souhaiterais inviter la commission des questions sociales, de la santé et de la famille à soutenir l'amendement que j'entends proposer à cette fin.